

Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de BAGNOLS-SUR-CEZE  
Service Sécurité et Police Municipale  
Domaine libertés publiques et pouvoirs de police

## ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2025-03-411

**Objet : règlementant le stationnement les véhicules des enseignants et AESH, rue du Moulinet**

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L2213-3,  
Vu le code de la route,  
Vu l'arrêté municipal en date du 4 février 1975 et les arrêtés le modifiant,  
Vu l'accord de l'inspectrice de l'éducation nationale d'autoriser le stationnement des véhicules des enseignants et AESH de l'école élémentaire Jean Jaurès, rue du Moulinet,  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement.

### ARRÊTE

Article 1 : Les véhicules des enseignants et AESH de l'école élémentaire Jean Jaurès immatriculés : EV-354-QB, FV-987-XL, AC-006-NH, DY-668-EB, DL-790-FD, EB-290-PB, EN-733-TA, FH-060-BT, DW-181-QK, AT-438-FJ, BK-654-FE, EB-058-SD, GK-305-NW, FA-633-CP, BQ-816-PF, EY-166-MW, DA-156-LA, sont autorisés à stationner sur le parking situé dans l'enceinte arrière de l'école élémentaire Jean Jaurès.

Article 2 : Délai et voies de recours

Le présent arrêté, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Soit d'un recours gracieux auprès du maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze, qui dispose d'un délai de deux mois pour y répondre. Soit directement sans recours gracieux, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai précité. L'exercice d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (un silence gardé de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Article 3 : Application

Le Commandant de la Police nationale, Monsieur le Chef de service de la Police municipale, Monsieur le Directeur Général des services de la mairie et toute personne de la force publique sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,  
Le 19 mars 2025

Le Maire,  
Jean-Yves CHAPELET

